

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 13/09/2007

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca Maires Adjoints COMOY René, GINDRE Nicolas MICHAUD Sylvie, GROSSIORD Suzanne
Absents excusés :	BLANC Freddy qui donne procuration à SCHMIDT Francesca GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël, COURVOISIER Monique, GAUTHIER-CLERC Maurice, ROLANDEZ Alain
Absents :	GROSTABUSSIAT Georgette NEMBRINI Nathalie
Secrétaire de séance :	JOUFFROY Catherine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 19/07/07 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. Nicolas GINDRE, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- SIA du Chapy : numérisation des réseaux d'assainissement
- Information suite à réunion du SIDEC sur l'équipement d'un logiciel cadastral

A la demande de Mme Suzanne GROSSIORD le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Réfection auge du Manon

## **I. ACQUISITION PARTIE PARCELLE AL 163**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors de la séance du 19/07/07 d'acquérir une partie de la parcelle AL 163. Le Conseil Municipal prend connaissance des conclusions des services des Domaines pour l'évaluation du terrain. Par ailleurs, M. le Maire explique qu'il sera sans doute nécessaire d'envisager l'intervention d'un géomètre afin d'établir un document d'arpentage pour vérifier les limites de propriété. L'assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour traiter au mieux cette affaire.

## **II. CONCESSION DE STATIONNEMENT A LONG TERME**

M. le Maire fait part de la remarque des services de l'Équipement concernant le permis de construire du bâtiment de la boulangerie déposé par le Foyer Jurassien créant 1 commerce et 9 logements, à savoir l'obligation d'attribuer une concession de stationnement à long terme sur le parking sis rue du repos afin de respecter la réglementation en vigueur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer pour ledit projet, une concession de stationnement à long terme de 7 places sur le parking sis rue du repos face au numéro 26.

### **III. DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2007**

M. le Maire rappelle la délibération du 25/06/2007 décidant d'acquérir le bâtiment de la Poste pour un montant de 124 000€, et celle du 19/07/2007 retenant l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne pour un montant de 150 000€ sur 20 ans. L'échéance anticipée au 25/11/2007, nécessite de prendre une décision modificative au budget 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 1641 (emprunts en unités monétaires) : + 9 396.94€
- Compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : + 1777.50€
- Compte 1641 (emprunts en unités monétaires) : - 9 396.94€
- Compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : - 1777.50€

### **IV. VENTE DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

M. le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts de réaliser la coupe résineuse sur le secteur des Moulins, parcelle E. Un volume de 415m<sup>3</sup> de bois a été marqué, soit 2/3 de sapins et 1/3 d'épicéa. Le bois sera vendu à port de camion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe la destination et le mode de vente suivant :

- Vente en cours d'adjudication générale de novembre 2007,
- Vente à l'unité de produit avec cubage comtois,

L'ONF est quant à lui chargé d'assurer la prestation contractuelle d'assistance et de contrôle du cubage comtois pour la commercialisation de cet article.

### **V. PROPOSITION D'INSTAURATION D'UNE TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Direction Générale de la Comptabilité Publique récapitulant les délibérations que les collectivités locales peuvent instaurer en matière de dispositions fiscales dans la loi de finances.

Afin de diminuer les difficultés de logement rencontrées actuellement il est possible d'assujettir les logements vacants depuis plus de 5 ans à la taxe d'habitation (article 1407 bis du Code Général des Impôts). M. le Maire propose d'instaurer cette taxe afin de motiver la rénovation et de pouvoir répondre à une demande croissante de logements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de surseoir à toute décision en la matière.

### **VI. PROPOSITION DES SERVICES DE L'EQUIPEMENT POUR MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

M. le Maire donne lecture du projet de la 4<sup>ème</sup> modification du Plan d'Occupation des Sols élaboré par les services de l'Equipement.

Les modifications portent sur différents secteurs :

- Zone NC (Non Constructible) : Suppression de la limite des 200m<sup>2</sup> de SHON en cas d'aménagement avec ou sans changement de destination. Il sera dorénavant permis de rénover ou aménager la totalité du volume des bâtiments existants. Les extensions seront limitées quant à elles à 40m<sup>2</sup>.

- Zone UA (Urbanisée Aménageable): Autorisation d'implanter des nouvelles constructions à l'alignement en supprimant le recul minimal de 2 mètres. Il sera possible d'implanter des garages sans recul minimal dès lors qu'il y a assurance de pouvoir manœuvrer en dehors des voies publiques.
- Zone 1NA (Naturelle Aménageable): Autorisation d'implanter les nouvelles constructions avec un retrait minimal de 3 mètres de l'alignement au lieu de 5 mètres. Il sera aussi possible d'implanter des garages sans recul minimal dès lors qu'il y a assurance de pouvoir manœuvrer en dehors des voies publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité demande aux services de l'Équipement que les modifications de la zone 1NA soient aussi applicables en zone NC.

## **VII. DEMANDE DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU BLEU »**

M. le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association « Les Amis du Bleu » sollicitant la municipalité pour primer le concours d'épouvantails organisé à l'occasion de la fête de la courge du 23 septembre prochain. D'autre part, il a également été question d'instaurer un jury d'élus. M. le Maire propose d'inviter les Maires des communes voisines à composer le jury ; proposition acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de primer les 3 premiers lauréats sous forme de bon d'achat de fleurs à hauteur de 45€, 25€, 15€ et souhaite que l'association « Les Amis du Bleu » complète les primes. L'assemblée souligne le caractère exceptionnel de cette participation qui devra être pris en compte la prochaine fois au moment de l'attribution des subventions.

## **VIII. COURRIERS DIVERS**

### **A) REMERCIEMENTS DE M. QUENTIN LAZZAROTTO**

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciements de M. Quentin LAZZAROTTO pour l'aide financière qui lui a été accordée par la municipalité lors de la réalisation de son film « Combes Froides ».

### **B) SIVOS DE BELLECOMBE LES MOLUNES LES MOUSSIÈRES**

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 29/08/07 de Mme Marjorie PERRIER, Présidente du SIVOS BELLECOMBE-LES MOLUNES-LES MOUSSIÈRES n'approuvant pas la dérogation scolaire sur la commune de Septmoncel accordée par Monsieur le Préfet en date du 02/07/07 à la famille REBOULLET-DELABBE domiciliée aux Molunes. Par conséquent, le SIVOS refuse de prendre en charge les frais de scolarité de l'enfant.

Par courrier en date du 03/09/07, M. le Maire informe Mme la Présidente qu'il n'a fait qu'exécuter la requête de M. le Préfet qui a été saisi d'une demande de dérogation par la famille le 13/06/07.

Par ailleurs, M. le Maire fait part du courrier reçu depuis de M. le Préfet rappelant au SIVOS, que la participation de la collectivité de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'une commune où sont scolarisés des enfants de la collectivité de résidence est une dépense obligatoire pour cette dernière.

### **C) SYNDICAT MIXTE DU CANTON DE MOREZ**

M. le Maire fait part du courrier en date du 06/09/07 de M. le Président du Syndicat Mixte du Canton de Morez signalant la présence d'un virus dans les locaux de la SPA de Morez obligeant la construction d'un local afin d'éviter toutes contagions mortelles sur les canins hébergés. Invoquant la réception de chiens errants de la commune de Septmoncel, M. le Président sollicite la municipalité pour une participation financière à ce projet soit la somme de 349.52€.

M. le Maire s'étonne de cette demande, rappelant que la mairie est avertie des chiens errants sur son territoire et n'a pas connaissance d'une orientation sur la SPA de Morez. En effet, les animaux sont dirigés sur la SPA de Gex (SOS animaux) à laquelle la commune verse une participation annuelle de 250€. Un courrier sera adressé au Syndicat Mixte du Canton de Morez afin d'obtenir des précisions.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) RAPPORT ANNUEL 2006 DU SICTOM**

M. le Maire fait part du rapport annuel 2006, précisant que les tonnages entre 2005 et 2006 sont stables. Le prix de revient de la collecte par habitant s'élève à 30.06€ et 11.28€ au Km. Le prix de revient du traitement est de 25.11€ par habitant et 99.65€ à la tonne. Le prix de revient total (collecte, traitement, déchetteries, compostières) à l'habitant est de 70.13€.

Compte Administratif :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses : 4 525 871.36€	Dépenses : 1 170 538.86€
Recettes : 4 591 872.12€	Recettes : 721 456.76€
Excédent de fonctionnement : 66 000.76€	Déficit d'investissement : 449 082.10€

Le dossier est en libre consultation au secrétariat de mairie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de ce rapport.

### **B) TITULARISATION EMPLOYE COMMUNAL**

M. le Maire rappelle que M. Albert CORTINOVIS a été embauché en qualité d'adjoint technique stagiaire le 01/09/06. Considérant que la période stage est satisfaisante, sa titularisation prendra effet à compter du 01/09/07 par un arrêté de M. le Maire.

### **C) SOUSCRIPTION PONT DU CHAPY**

M. le Maire informe du montant des dons recueillis au profit de la Fondation du Patrimoine pour la réfection du Pont du Chapy. Ces dons permettent à la commune d'obtenir une subvention de 4350€ soit 10% du montant HT des travaux dès lors que la collecte atteint 2176€. M. le Maire rappelle que les donateurs privés bénéficient d'une réduction d'impôt de 66%, et 60% de réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises.

### **D) TRAVAUX AMENAGEMENT DU VILLAGE**

Une réunion de chantier a lieu chaque semaine, M. Nicolas GINDRE et M. le Maire suivent les travaux qui se poursuivent normalement.

### **E) LUTTE CONTRE L'AMBROISIE**

La présence d'ambroisie sur le secteur a donné lieu à des campagnes de fauchage réalisées en août par les services de l'Équipement.

L'ambroisie est une plante envahissante et allergisante qui se développe sur les terres des talus routiers, des remblais, des jachères et des cultures, d'où la nécessité de la détruire avant la floraison afin d'éviter la composition de graines dans les sols.

Néanmoins certains signalements se sont avérés erronés.

### **F) SIA DU CHAPY**

M. Nicolas GINDRE, Président du SIA du Chapy informe l'assemblée que la numérisation des réseaux d'assainissement sera effective d'ici la fin de l'année 2007.

G) REUNION INFORMATION SIDEC

M. Nicolas GINDRE fait un bref compte-rendu de la réunion organisée par le SIDEC concernant l'harmonisation des communes sur les logiciels de cadastre en proposant de prendre à sa charge les mises à jour.

H) AUGE DU MANON

Afin de répondre à Mme Suzanne GROSSIORD concernant les travaux de réfection de l'auge du Manon, M. le Maire rappelle que la commune doit contacter au moins 3 entreprises de menuiserie pour procéder à l'établissement d'un devis pour la réfection du toit. Mme Suzanne GROSSIORD se charge de ce contact.

Séance levée à 23H15

Affiché le 18/09/2007

Le Maire,

Raphaël PERRIN